



Précisions

Ces quelques mots sont tirés d'une interview qui concernait d'abord la légitimité de la parole de l'Église dans le débat public. Le cardinal Vingt-Trois a voulu manifester qu'il existe, en dehors de l'Église, bien sûr, une forme de promotion officieuse des bienfaits du divorce. Celle-ci doit être dénoncée, et la valeur irremplaçable d'une union stable doit être réaffirmée sans crainte.

Sur la question précise des fidèles remariés, nous connaissons tous les initiatives qui se développent pour écouter et accompagner au quotidien les personnes qui connaissent ces situations. L'archevêque de Paris s'inscrit dans ce mouvement, notamment à travers ses livres *La famille, un bonheur à construire* et *La famille, héritage ou avenir* (éditions Parole et Silence). Ces ouvrages prennent le temps de bien préciser les choses, sur une question que nous savons tous être délicate et douloureuse.

**Marie Baudoin, déléguée à la communication
du diocèse de Paris**